

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BRUNET Laurent, RICHERT Evelyne, SERRE Philippe, LAUR Marie-Paule, HERAIL Bernard, SECQ Fanny, MASSE Michel, MAILLE Valérie, SOPENA Nicolas, CHABANON Géraldine, ROUANET Thomas, HENRION Martine.

ABSENTS NON EXCUSES : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, LEGIER Joséphine.

Mme SECQ Fanny a été nommée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Maire
- 2) Fixation du nombre des adjoints
- 3) Election des Adjoints

Je vous précise que notre commune a droit à 4 sièges d'adjoints au maire.

La réunion du Conseil Municipal se tiendra à huis clos.

#### **N°2020-006 Objet : Installation du Conseil Municipal : élection du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MASSE Michel, le plus âgé des membres du conseil municipal.

##### Élection du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	12
A déduire : bulletin blanc .....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés .....	12
Majorité absolue .....	12

A obtenu : M. BRUNET Laurent douze voix.

M. BRUNET Laurent ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

#### **N°2020-007 Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de déterminer le nombre des adjoints à élire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif global légal du conseil (15 personnes x 30 % = 4,50), soit quatre adjoints pour la Commune de CREISSAN.

Monsieur le Maire propose de porter à 4 le nombre de poste d'adjoints.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

- Fixe à 4 (QUATRE) le nombre des Adjoints à élire pour la Commune de CREISSAN,

- Charge M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ses quatre adjoints.

#### **N°2020-008 Objet : Installation du Conseil Municipal : élection des quatre Adjoints**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7-2 et L.2113-8-2 ;

Vu la délibération N°2020-006 de ce jour relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération N°2020-007 du 28 Mai 2020 fixant à 4 le nombre d'adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et à l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

Résultats du premier scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c) Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 12
- e) Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1 <sup>er</sup> adjoint	Mr SERRE Philippe
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme RICHERT Evelyne
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mr HERAIL Bernard
4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme LAUR Marie-Paule

**Séance levée à 18h50.**